



Session ordinaire 2020-2021

TL,JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 25
P.V. AVDR 18

Commission des Pétitions

Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2021

Ordre du jour :

- Débat public sur la pétition 1843 - LU: Déierewuel: Schluechtverbuet vu Lëtzebuerger Notzdéieren an net-EU-zertifizéierte Schluechthaiser DE: Tierwohl: Schlachtverbot luxemburgischer Nutztiere in nicht-EU-zertifizierten Schlachthäusern FR: Bien-être animal: Interdiction d'abattage du bétail luxembourgeois dans des abattoirs non certifiés UE**
- Conclusions des commissions**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn remplaçant M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Max Hahn remplaçant M. Gusty Graas, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

M. Romain Schneider, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. André Loos, du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Mme Bérit Majeres, de l'Administration des Services vétérinaires (Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gusty Graas, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Félix Eischen, M. Gusty Graas, M. Claude Haagen, membres de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

- 1. Débat public sur la pétition 1843 - LU: Déierewuel: Schluechtverbuet vu Lëtzebuenger Notzdéieren an net-EU-zertifizierte Schluechthaiser DE: Tierwohl: Schlachtverbot luxemburgischer Nutztiere in nicht-EU-zertifizierten Schlachthäusern FR: Bien-être animal: Interdiction d'abattage du bétail luxembourgeois dans des abattoirs non certifiés UE**

Allocution de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, souligne d'emblée que tout un chacun a aujourd'hui à cœur le bien-être des animaux. Monsieur le Président en veut pour preuve le nombre de signatures récoltées par la pétition publique 1843, qui s'élève à 4.982 signatures valides après vérification par les services administratifs de la Chambre.

Monsieur le Président rappelle qu'il existe depuis 2018 une loi sur la protection des animaux¹, qui considère l'animal comme un être vivant et non plus comme un objet, comme ce fut longtemps le cas. Suite à l'évolution des connaissances scientifiques, l'approche par rapport aux animaux a changé de fond en comble. L'orateur signale que la loi prémentionnée était entre autres le fruit d'une série de pétitions et de nombreux aspects évoqués dans ce contexte ont trouvé leur entrée dans ce nouveau texte législatif.

La pétition publique 1843, qui est à l'origine du présent débat public, permettra au Grand-Duché d'affirmer son rôle précurseur en matière de protection des animaux, estime Monsieur le Président. L'orateur est convaincu que d'autres pays peuvent s'en inspirer. Monsieur le Président de la Chambre cite à ce propos Mahatma Gandhi : « On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités. »

Monsieur le Président souligne l'important rôle des pétitions publiques dans une démocratie moderne et participative. L'instrument des pétitions publiques connaît en effet un important succès.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux pétitionnaires et les félicite pour leur initiative. Il souhaite encore la bienvenue aux membres et présidentes des commissions

¹ Loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux (Doc. parlem. 6994)

des pétitions et de l'agriculture. Monsieur le Président salue Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Romain Schneider, ainsi que ses collaborateurs. Finalement, Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux spectateurs qui, entre autres, suivent le présent débat par le moyen du canal télévisé de la Chambre.

Allocution de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

Madame la Présidente, Nancy Arendt, remercie le Président de la Chambre des Députés pour sa présence et l'intérêt infailible qu'il apporte aux débats publics relatifs à des pétitions publiques. En l'occurrence, l'oratrice pense que le sujet du présent débat tient particulièrement à cœur à Monsieur le Président, qui, au cours de sa carrière politique, était Ministre de l'Agriculture. L'oratrice remercie encore Madame la Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Tess Burton, pour sa présence, ainsi que tous les députés qui assistent au présent débat. L'oratrice souhaite la bienvenue aux pétitionnaires dont la pétition a comme objet le bien-être animal qui doit être assuré par une interdiction d'abattage du bétail luxembourgeois dans des abattoirs non certifiés UE. Madame la Présidente relève que les pétitionnaires tiennent à ce que le bien-être animal soit garanti de la naissance à l'abattage, en passant par l'élevage.

L'oratrice constate encore que la pétition 1843 souligne que le Luxembourg respecte des normes de qualité très élevées en matière d'élevage, de détention et d'abattage du bétail et que les pétitionnaires demandent que le transport et l'abattage du bétail luxembourgeois dans des pays ne faisant pas partie de l'Union européenne et qui ne respectent pas ces normes de qualité doivent être interdits. Finalement, les pétitionnaires demandent la promotion de l'engraissement local, ainsi que l'encouragement de la commercialisation des animaux issus de cette filière, ceci dans l'intérêt du bien-être de l'animal.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions estime que ces revendications valent la peine de s'engager. Elle constate qu'il est difficile de réunir presque 5.000 signatures et que les initiateurs de la pétition publique 1843 l'ont réussi, ce dont elle félicite les initiateurs de la pétition. Madame la Présidente estime que ce succès témoigne de l'intérêt que le sujet dont traite la pétition éveille dans la population.

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions explique ensuite le déroulement des discussions menées dans le cadre du présent débat public.

Intervention des pétitionnaires

L'initiateur de la pétition 1843, Monsieur Luc Emering, s'adresse à l'audience au nom de l'a.s.b.l. « Lëtzebuurger Landjugend a Jongbaueren ». L'orateur explique que l'a.s.b.l. rassemble quelque 800 membres et que les « Jongbaueren » s'engagent dans la détermination d'une politique agricole et le façonnage de l'avenir des jeunes agriculteurs. L'orateur indique encore l'existence d'une ONG issue de ces rangs, qui se consacre au développement en Afrique.

L'orateur explique que le monde agricole est fort diversifié au Luxembourg. Il y a des producteurs de lait, de grains, de viande. Le pétitionnaire évoque encore la récente foire agricole qui vient d'avoir lieu à Ettelbruck et qui est une véritable vitrine démontrant la diversité du monde agricole.

Le pétitionnaire souligne que son initiative se concentre sur le bétail au Luxembourg. Ce secteur de production est principalement axé sur la production laitière, ce qui s'explique par le fait que les terres agricoles luxembourgeoises se composent principalement de

pâturages permanentes et la situation géographique centrale et avantageuse du pays par rapport aux laiteries.

Ainsi, l'orateur aimerait attirer l'attention sur le devenir des animaux concernés, notamment les vaches laitières et leurs veaux mâles.

Monsieur le pétitionnaire souligne qu'il tient à cœur aux auteurs de la pétition de poser des jalons en ce qui concerne le développement de la production agricole qui repose sur les animaux.

Prévoir et façonner l'avenir du secteur revête une importance primordiale pour les jeunes agriculteurs qui doivent se décider de reprendre une ferme, de s'endetter et de relever les nombreux défis qui y sont liés. Il faut se décider et il s'agit pour les jeunes exploitants agricoles d'une décision ayant une répercussion à long terme.

L'orateur évoque ensuite les chiffres d'entrepreneurs agricoles. Depuis le début du XXème siècle à aujourd'hui, le nombre d'entreprises agricoles a diminué de 39.900 à 1.880 entreprises.

L'orateur y voit également un lien avec la biodiversité qui va en diminuant. Il en conclut qu'il est important de motiver de nombreux jeunes à se lancer dans le métier de l'agriculteur pour freiner cette évolution inquiétante.

Le pétitionnaire souligne qu'il appartient à la société et aux consommateurs de respecter les agriculteurs et vice versa. C'est la raison pour laquelle le secteur agricole doit être à l'écoute du consommateur.

Ensuite, l'orateur en arrive au fond de sa pétition. Il plaide en faveur d'une modification des procédures relatives au transport et à l'abattage d'animaux. En effet, l'objectif de la pétition est d'interdire le transport et l'abattage du bétail luxembourgeois dans des abattoirs non certifiés par l'Union européenne (UE). Le bien-être animal doit être garanti de la naissance à l'abattage, en passant par l'élevage.

L'orateur tient à souligner que le respect du bien-être animal est garanti par les agriculteurs luxembourgeois. Leur savoir-faire et le respect de standards élevés y contribuent.

De même, les abattoirs nationaux et régionaux travaillent dans le respect des critères de qualité visés.

Or, il naît un problème du fait qu'aujourd'hui, les animaux transitent d'un marchand de bétail vers un autre, de sorte que la traçabilité et la transparence des transports effectués dans ces circonstances font défaut. L'orateur conclut qu'une telle situation n'est pas dans l'intérêt des agriculteurs luxembourgeois.

Le pétitionnaire Christian Hahn explique que les animaux devraient idéalement être abattus le plus près possible du Luxembourg, mais qu'étant donné que les exploitations agricoles luxembourgeoises ne couvrent pas la production dans son entièreté, il arrive que les animaux sont transportés vers l'Europe du Sud, voire jusqu'au Moyen Orient ou vers l'Afrique. Dans pareils cas, les conditions de transport et d'abattage font défi à toute description. L'orateur estime qu'en tant que producteur, il n'est plus possible de cautionner ces pratiques. Il estime qu'il serait important de disposer d'une mainmise afin de faire respecter le bien-être animal jusqu'au moment de l'abattage.

Le pétitionnaire Luc Emering souligne que les pétitionnaires exigent une traçabilité et une transparence qui s'appliquent si les animaux quittent le Grand-Duché.

Les pétitionnaires revendiquent une interdiction d'abattage des animaux luxembourgeois dans les pays qui ne respectent pas les standards de l'UE. Ils revendiquent une loi visant à assurer une telle interdiction.

L'orateur donne à considérer qu'il existe la possibilité d'exclure un équidé de la chaîne alimentaire, ainsi le propriétaire peut choisir à tout moment d'écarter son animal de la consommation humaine en indiquant dans le passeport du cheval que l'animal ne doit pas être abattu. Cette exclusion dans le passeport est définitive², même si l'animal change de propriétaire/détenteur ensuite, et pourrait servir comme modèle, réalisable à court terme, en cas d'exportation de bétail.

A plus long terme, il convient de réfléchir au sujet d'une limitation des exportations. Ceci implique le développement d'une filière locale d'engraissement, ainsi que l'encouragement de la commercialisation des animaux issus de l'élevage d'embouche luxembourgeois.

Le pétitionnaire est conscient que les marchés sont des marchés globaux. Il n'entend pas se prononcer contre des importations et des exportations. Il préfère néanmoins que les animaux soient abattus au Luxembourg et qu'ensuite la viande soit commercialisée sur le marché international.

L'orateur estime que l'observation des objectifs réclamés par la présente pétition pourrait conférer au Luxembourg un rôle de précurseur. Il donne à considérer que des efforts semblables existent déjà en Belgique et aux Pays-Bas.

L'orateur estime que le bien-être des animaux tient à cœur à la population.

Le pétitionnaire tient de plus à souligner que la présente pétition émane des producteurs du secteur. Il appartient à présent au monde politique de mettre un frein à des pratiques qui ne correspondent pas aux concepts d'éthique et de respect devant la créature vivante.

Échange de vues entre les députés et les pétitionnaires

Monsieur le Député Marc Goergen estime que même les transports d'animaux vivants à l'intérieur de l'Union européenne devraient être découragés. L'orateur demande combien d'animaux arrivent morts ou blessés à destination au bout de longs chemins de transport. Il demande encore si l'abattage par le moyen de stations mobiles dans les exploitations agricoles pourrait être une alternative. Finalement, l'orateur donne à considérer qu'il faudra indiquer dans le passeport d'un animal qu'un abattage halal soit interdit.

Monsieur le Député Max Hahn affirme qu'il n'avait au départ pas une idée précise au sujet de la problématique posée par la présente pétition, mais il estime qu'il est intéressant et important que la Chambre des Députés se penche davantage sur la protection des animaux. Tout en rappelant la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux³, l'orateur félicite les pétitionnaires pour leur initiative et il demande s'ils savent si d'autres parlements sont sensibles à l'égard des problèmes évoqués. L'orateur

² Règlement d'exécution (UE) 2015/262 de la Commission du 17 février 2015 établissant des règles conformément aux directives du Conseil 90/427/CEE et 2009/156/CE en ce qui concerne les méthodes d'identification des équidés (règlement sur le passeport équin)

³ Doc. parlem. 6994

demande encore aux pétitionnaires s'ils ont des contacts avec d'autres organisations de jeunesse, au niveau de l'Union européenne et au-delà.

Monsieur le Député André Bauler estime qu'il est important que la demande pour une meilleure traçabilité, une transparence améliorée et la garantie du bien-être des animaux provienne du secteur lui-même. L'orateur demande s'il existe des chiffres relatifs à la part d'animaux abattus au Luxembourg en comparaison à la part des animaux luxembourgeois qui sont exportés. L'orateur demande encore si d'autres animaux sont à considérer, comme par exemple les porcs. Finalement l'orateur demande si d'autres pays, où les exploitations agricoles ont une dimension nettement plus grande qu'au Grand-Duché, sont davantage concernés par la problématique.

Monsieur le pétitionnaire Marc Roeder explique qu'il ne dispose pas de chiffres exacts. Il souligne qu'un transport d'animaux qui prend son départ au Grand-Duché pour aboutir finalement au Sénégal ne doit en aucun cas avoir lieu, peu importe le nombre d'animaux concernés. Il est certain qu'un aussi long transport nuit à l'animal.

L'orateur précise ensuite que l'objectif des pétitionnaires n'est pas nécessairement celui de limiter l'abattage d'animaux au territoire luxembourgeois. Il donne à considérer que, selon l'emplacement d'une exploitation agricole, un transport vers la Belgique peut s'avérer plus rapide et moins problématique que de transporter un animal du nord du pays vers Ettelbruck. L'importance est d'assurer que l'abattage se fasse le plus près possible du lieu d'élevage de l'animal.

En ce qui concerne la pratique de l'abattage halal, l'orateur constate que cette pratique est interdite au Grand-Duché, un fait que l'orateur salue.

Quant aux stations d'abattage mobiles, l'orateur constate que de nombreux membres de son organisation y apportent un grand intérêt. Or, il faudra une réglementation européenne qu'il convient encore de mettre sur pied.

Le pétitionnaire Christian Hahn explique que son organisation est en contact permanent avec d'autres organisations de jeunes agriculteurs qui partagent tous l'envie d'établir une agriculture plus durable. Il estime que d'autres pays en Europe sont encore plus concernés que les producteurs luxembourgeois. Il souligne que même un seul animal qui serait transporté sur une grande distance - et notamment par le moyen d'un bateau - est à éviter. Vu qu'il existe de nombreux intermédiaires dans la commercialisation du bétail, les chiffres sont difficiles à établir.

Si l'Union européenne considérait enfin la possibilité d'un abattage dans les exploitations agricoles et fixait les critères à y respecter, les pétitionnaires seraient preneurs pour introduire cette possibilité dans leurs exploitations.

Monsieur Luc Emering supporte les propos de son co-pétitionnaire, il souligne qu'il est important pour les agriculteurs qu'ils pratiquent leur profession en toute bonne conscience, ce qui n'est pas toujours le cas et a des répercussions sur le plan humain.

Madame la Députée Martine Hansen demande de quelle manière le monde politique pourrait contribuer à la promotion de l'élevage d'embouche local, ainsi qu'à la commercialisation des animaux d'embouche luxembourgeois. Elle demande ensuite de la part de Monsieur le Ministre de l'Agriculture si une exclusion dans le passeport bovin indiquant que l'animal en question doit être abattu selon les prescriptions applicables dans l'Union européenne peut être imposée par une loi nationale.

Madame la Députée Cécile Hemmen demande si les abattoirs au Grand-Duché disposent des capacités suffisantes au cas où une interdiction d'exportation des animaux devait être décidée.

Elle demande ensuite de savoir de quelle manière la viande pourrait être commercialisée dans un pareil cas et elle s'enquiert s'il existe des filières de vente de viande du bétail abattu au Grand-Duché. L'oratrice estime qu'il s'agit certainement d'une question de coûts.

Madame la Députée Chantal Gary demande de savoir combien d'animaux élevés au Luxembourg vont à l'étranger. Elle constate que le Luxembourg est importateur de viande et elle est à se demander de quelle manière l'on pourrait promouvoir dans le pays-même la viande produite au Luxembourg. Elle demande encore de quelle manière l'on pourrait rendre attractif les structures d'abattoir au Luxembourg et près du Grand-Duché afin d'éviter que les animaux soient transportés au-delà de cette région.

Le pétitionnaire Jérôme Reuter estime que la promotion d'une filière d'engraissement luxembourgeoise est un processus de longue haleine. Il faudrait songer à créer des attraits spécifiques, comme notamment d'imposer un pourcentage de viande luxembourgeoise à offrir dans certaines structures publiques. Actuellement, les veaux sont d'abord exportés vers la Belgique et les Pays-Bas et sont réimportés à partir de ces pays. Mais l'orateur signale aussi que la promotion d'une filière de production de viande est difficile dans la mesure où le nombre d'animaux qui naissent dans le contexte d'une production laitière est tellement élevé qu'il n'est pas faisable de les consommer complètement au Grand-Duché. Partant, il est préférable de les exporter endéans l'Union européenne.

Le pétitionnaire Luc Emering rejoint l'orateur précédent et souligne que le monde paysan luxembourgeois ne doit pas se limiter à planifier ses activités au seul niveau national. On a besoin de contacts vers l'étranger. Il convient de réfléchir sur une base régionale.

Quant à la question de l'abattage rituel de certains animaux, Jérôme Reuter constate que ces pratiques sont interdites au Luxembourg. Il est néanmoins à se demander s'il ne faudrait pas en arriver à contrôler soi-même ces activités et à renforcer du même coup en aval les activités de conditionnement de la viande.

Madame la Députée Cécile Hemmen pense pour sa part qu'il ne faut en effet pas se limiter à une vision réduite au seul territoire national. Elle demande de savoir quelle serait une distance de transport d'animaux qui soit encore acceptable.

Monsieur Luc Emering explique que cela dépend de certaines circonstances. Ainsi, il est aisé de rejoindre rapidement la Belgique si une exploitation agricole est située dans le sud du Luxembourg, alors que le même exploitant mettra plus de temps à rejoindre Ettelbruck. De plus, suivant les températures et la disponibilité d'eau pour les animaux, un transport plus long peut s'avérer acceptable. Le véritable problème commence à se poser si un transport d'animaux dure plusieurs semaines ou doit passer par un port maritime.

Monsieur Marc Roeder constate encore que l'engraissement des veaux mâles n'est pas une activité rentable, le Luxembourg étant avant tout situé dans une région de production laitière. Quant aux capacités des différents abattoirs, l'orateur pense qu'elle est fort appréciable. Sachant que l'engraissement des bovins constitue une activité déficitaire, l'orateur pense que le développement d'une filière des veaux destinés à l'engraissement nécessite en tout cas un soutien politique, comme par exemple des primes ciblées.

Madame la Députée Tess Burton félicite les pétitionnaires. Elle estime que le sujet évoqué dans le présent débat revête une grande importance, également aux yeux des citoyens. Madame la Députée s'enquiert sur la traçabilité des transports d'animaux et demande si l'on dispose de données chiffrées. Elle demande encore pour quelles raisons ont lieu les transferts successifs des animaux d'une exploitation agricole vers l'autre.

Monsieur le Député Aly Kaes félicite les pétitionnaires. Il constate que les agriculteurs ont le souci d'assurer le bien-être des animaux. L'orateur souligne qu'il est important que la présente pétition soit issue du milieu agricole. Monsieur le Député demande l'opinion des pétitionnaires quant à la promotion d'autres filières de production de viande que celle constituée par les veaux. Il vise particulièrement la promotion d'une filière volaille. Ainsi, il regrette que le Luxembourg ne dispose pas d'un abattoir de volaille.

Monsieur le Député Jeff Engelen pose une question à l'adresse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture. Monsieur le Député aimerait savoir s'il existe des moyens juridiques pour endiguer en dehors de l'Union européenne les procédés qui font fi au bien-être animal.

Monsieur Luc Emering précise que les transports d'animaux ne se font pas tellement d'une exploitation agricole vers une autre, mais que les animaux passent d'un marchand vers un autre marchand de bétail. Ceci rend assez difficile d'établir des statistiques relatives à ces mouvements. La traçabilité en souffre. L'orateur pense que hors de l'Union européenne, on n'arrive plus du tout à savoir ce qui arrive aux animaux.

Monsieur le pétitionnaire est d'avis que l'inscription de l'exclusion d'abattage dans des abattoirs non certifiés UE dans le passeport bovin puisse, le cas échéant, éviter qu'un animal soit abattu dans un abattoir qui ne dispose pas d'une certification UE. A titre d'information, l'orateur ajoute qu'il existe aussi des abattoirs en dehors de l'Union européenne qui sont certifiés UE, comme par exemple en Argentine. Cependant Monsieur Emering ne se prononce pas pour qu'on exporte le bétail luxembourgeois en Argentine pour l'y abattre mais il supporte l'idée d'un cycle de production de viande local.

Monsieur Christian Hahn explique qu'une filière volaille dépend en tout premier lieu de la demande des consommateurs. Or, au Luxembourg, la production de volaille est onéreuse et les consommateurs sont demandeurs pour obtenir leur poulet à un très bas prix. Partant, un abattoir de volailles n'est pas de mise au Grand-Duché, même si l'existence d'un tel abattoir pourrait inciter des élevages de volaille vu que l'exploitant aurait la possibilité d'abattre ses animaux au Luxembourg. De manière générale, l'orateur estime que le développement d'une filière viande ou volaille dépend pour une large part de l'image de marque du produit. Il souhaite que plus de gens du monde public et politique soutiennent les produits luxembourgeois.

Intervention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, Romain Schneider, remercie les pétitionnaires. Il estime que les citoyens ne sont pas indifférents à la cause de la protection du bien-être animal. L'orateur pense que la loi du 27 juin 2018 sur la protection des animaux est la meilleure législation dans son genre en Europe.

Monsieur le Ministre pense que la présente pétition, qui a comme objet le bien-être animal et la protection des animaux, met également en valeur l'image des exploitants agricoles. La pétition rejoint le fondement-même de la nouvelle Politique agricole européenne (PAC), estime l'orateur.

En ce qui concerne les chiffres, Monsieur le Ministre est en mesure d'informer que les exportations d'animaux depuis le Grand-Duché vers des pays tiers représentent une part infime du total des animaux exportés. En 2019, 42.000 animaux ont été exportés vers les pays de l'Union européenne. 232 animaux ont été transportés vers le Liban.

En 2020, les exportations se situent de nouveau à un total de 42.000 animaux, 32 animaux ont été transportés vers le Liban. Aucun animal n'a été abattu selon un rite traditionnel.

En 2021, aucun animal n'a transité vers un pays tiers, sauf ceux qui ont été exportés vers le Royaume-Uni, qui, depuis le Brexit, est à considérer comme un pays tiers par rapport à l'Union européenne. 239 animaux ont ainsi été transportés vers le Royaume-Uni, tous à des fins d'élevage.

En ce qui concerne les éventuelles sanctions si des animaux étaient transportés vers des pays tiers, Monsieur le Ministre évoque la réglementation européenne⁴ qui prévoit en effet des sanctions en cas d'infractions. Une feuille de route doit obligatoirement accompagner les transports.

Monsieur le Ministre constate que la présente pétition comporte deux aspects. D'une part, elle a comme objet le transport du bétail, d'autre part, elle a comme objet l'abattage des animaux.

Concernant le transport, Monsieur le Ministre indique qu'il a soutenu une initiative des Pays-Bas et de l'Allemagne lors du dernier Conseil agricole suivant laquelle la Commission européenne est appelée à légiférer pour interdire le transport d'animaux vers des pays tiers. Cette initiative suivra son chemin au travers les instances européennes, souligne Monsieur le Ministre. L'orateur constate encore que l'Union européenne fixe des standards élevés pour encadrer le transport d'animaux vivants. Il s'agit de respecter ces prescriptions.

Quant à la possibilité d'un abattage mobile effectué auprès de l'exploitant agricole, cette idée est en train de faire son chemin, mais il convient de constater que la réglementation européenne y afférente doit encore être peaufinée.

Concernant l'abattage des animaux, Monsieur le Ministre estime que l'exclusion dans le passeport bovin est un moyen juridique excellent pour assurer un traitement digne des animaux. Il cite en exemple la possibilité d'exclusion qui existe déjà pour les passeports des chevaux.

L'orateur constate que les abattoirs au Luxembourg ont beaucoup investi au cours des années récentes. Cette dynamique a été appuyée par la loi agraire. Le bien-être animal, mais également les conditions de travail dans les abattoirs, ont constitué une priorité. Monsieur le Ministre est fier de constater qu'il n'y a pas eu un cluster d'infections au Covid-19 dans les abattoirs luxembourgeois, comme ceux qui avaient foisonnés dans des abattoirs d'autres pays.

⁴ Règlement (CE) n° 1/2005 du Conseil du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport et les opérations annexes et modifiant les directives 64/432/CEE et 93/119/CE et le règlement (CE) n° 1255/97

Par rapport à l'intervention de Monsieur le Député Aly Kaes, Monsieur le Ministre confirme qu'il n'y a pas de filière volaille au Luxembourg, mais si des investisseurs voudraient développer une telle filière, la loi agraire permet de les accompagner dans leurs efforts.

De façon générale, Monsieur le Ministre estime qu'il existe déjà de nombreuses initiatives intéressantes. Les clients et le commerce sont disposés à les soutenir pour autant que le bien-être animal soit assuré.

Quant à la promotion des produits luxembourgeois, Monsieur le Ministre rappelle les campagnes de promotion de ces produits qui ont déjà été lancées. Il relève encore l'existence de six projets-pilotes qui visent à utiliser les produits locaux dans les cantines publiques.

En ce qui concerne la promotion d'une filière d'engraissement, l'orateur est disposé à définir les mesures nécessaires dans le cadre de la nouvelle loi agraire⁵.

Finalement, Monsieur le Ministre Romain Schneider rappelle que, contrairement au passeport pour les chevaux, qui est un passeport national, le passeport bovin est un passeport européen, cette normation européenne est une conséquence de la crise de la vache folle qui demandait une meilleure traçabilité de la viande bovine. C'est la raison pour laquelle Monsieur le Ministre constate que la question de l'interdiction d'abattage du bétail dans des abattoirs non certifiés UE nécessite certes une réponse au niveau européen. Toutefois, en attendant une solution européenne, Monsieur le Ministre propose d'introduire un passeport bovin national qui prévoit l'exclusion d'abatage dans des abattoirs non certifiés UE, à l'instar de ce qui s'est déjà fait pour les chevaux. L'orateur salue la volonté des représentants du secteur pour aller dans un tel sens. Il constate qu'il convient encore d'entamer une discussion avec la Chambre d'agriculture. Un passeport bovin luxembourgeois sera une solution réalisable à court terme, en attendant de recevoir une réponse au niveau de l'UE.

Intervention finale des pétitionnaires

Monsieur Luc Emering réagit au sujet des chiffres présentés par Monsieur le Ministre. L'orateur considère que les chiffres officiels d'animaux exportés vers des pays tiers à l'Union européenne sont significatifs. Aux animaux recensés officiellement, il convient d'ajouter encore, selon le pétitionnaire, les exportations non recensées, car inconnues. L'orateur souligne que l'on ne peut pas les considérer comme étant des cas isolés.

Monsieur Luc Emering pense qu'il convient de considérer le transport de bétail et l'abattage d'animaux comme un tout. Il est d'avis qu'il ne faut pas attendre une réglementation européenne mais qu'il convient d'agir soi-même, sur le plan national. En ce sens, un passeport national est à saluer et constitue aux yeux du pétitionnaire un important message adressé aux consommateurs. Le bien-être animal serait ainsi pris au sérieux. Si un tel passeport comportait la mention qu'une exportation de l'animal de boucherie dans un pays tiers qui ne dispose pas d'abattoirs certifiés UE est interdite, cela pourrait présenter aux yeux des consommateurs un attrait par rapport à des produits bon marché.

L'orateur considère que dans certaines cantines publiques, l'utilisation de produits locaux et régionaux est déjà fort appréciable, mais il croit qu'il y a encore un large potentiel de développement.

⁵ Loi du 5 février 2021 modifiant la loi modifiée du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales (Doc. parlem. 7621)

Le pétitionnaire souhaite qu'il y ait des primes dans le cadre de la PAC pour soutenir le développement d'une filière d'engraissement au Luxembourg.

Par ailleurs, l'orateur pense que le Luxembourg devrait choisir d'avancer dans la réglementation et tenter de devenir le précurseur d'une évolution. Une certification spécifique de produits régionaux qui sont tout au plus exportés sur de courtes distances vers des pays de l'UE serait de mise.

Finalement, le pétitionnaire souligne que la présente pétition émane des professionnels du secteur agricole et qu'elle est largement soutenue par le grand public.

Intervention finale de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

Madame la Présidente remercie tout un chacun pour le débat intéressant qui vient d'avoir lieu. Elle considère que Monsieur le Ministre de l'Agriculture vient de faire une ouverture en direction des revendications des pétitionnaires.

2. Conclusions des commissions

Les conclusions arrêtées par les Députés lors de leur échange de vues à huis clos à la suite du débat public sont les suivantes :

1. Il est constaté qu'en juin 2021, le Luxembourg, ensemble avec l'Allemagne et les Pays-Bas, a déposé une déclaration demandant l'interdiction, à l'échelle de l'Union européenne, des transports par route et par mer sur de longues distances de bétail vivant vers des pays tiers et dans laquelle les trois pays plaident en faveur d'une transition du transport d'animaux vivants vers un commerce de viande et de carcasses, ainsi que de matériel génétique.
2. La Chambre des Députés encourage le Gouvernement à continuer de poursuivre au niveau européen les pistes de réflexions concernant l'interdiction de l'exportation et l'abattage du bétail européen dans des pays tiers.
3. L'assistance demande aussi au Gouvernement de proposer un plan qui promeut une filière locale d'engraissement des veaux masculins laitiers et d'entreprendre des efforts supplémentaires de promotion des produits luxembourgeois en général.
4. Les membres de la Commission des Pétitions et de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural invitent le Gouvernement, en consultation des acteurs du secteur, à élaborer un projet national qui vise l'interdiction de l'exportation du bétail de boucherie vers des abattoirs non-certifiés UE.
5. Afin de suivre l'évolution du projet national, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural informera d'ici l'automne les commissions concernées de l'avancée de celui-ci.

Luxembourg, le 06 juillet 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Tun Loutsch

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission de l'Agriculture, de la
Viticulture et du Développement rural,
Tess Burton

